

***MÉMORANDUM
UCM***

***ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES***

13 JUIN 2010

I. Les indépendants et PME au cœur de l'économie

Une force considérable...

Avec plus de 923.946 indépendants (dont près de 659.907 à titre principal), 238.598 employeurs occupant moins de 50 personnes, (soit 96,6 % des employeurs - dont 82,2 % occupent moins de 10 personnes), 1.273.104 travailleurs dans les PME de moins de 50 personnes sur les 2.656.308 travailleurs soumis à l'ONSS, le monde des indépendants et des PME représente une force considérable qui reste trop peu prise en considération.

... avec des spécificités...

Un indépendant, un chef de PME prend des risques, à la fois personnels et financiers, pour créer des emplois et produire une richesse qui profite à toute la société. Il doit tirer de son activité un juste retour.

Pour cela, il a besoin d'un environnement favorable, qui ne l'accable pas sous les charges et lui permette de s'adapter aux aléas de l'économie globalisée. Les petites entreprises sont à la pointe de l'innovation. Il faut leur permettre de vivre et de grandir. Elles sont en effet peu susceptibles de se délocaliser. Les indépendants et chefs de PME sont des hommes et des femmes attachés à leur environnement direct, à leur terroir. Leur lieu de travail et leur lieu de vie sont quasiment indissociables.

... qui demande des actes concrets...

Le prochain gouvernement doit continuer le travail de revalorisation de l'acte d'entreprendre. L'UCM plaide donc pour que l'importance des indépendants et des PME soit reconnue par la désignation d'un ministre à part entière pour les matières qui leur sont propres. Il devra avoir notamment comme souci de lever les nombreux freins qui subsistent à l'acte d'entreprendre, tant psychologiques que financiers ou organisationnels, spécialement pour la femme indépendante qui tente de concilier vie privée et vie professionnelle ; mais également pour les titulaires de professions libérales qui jouent un rôle socio-économique, éthique et sociétal, important.

... pour un climat propice

L'Etat fédéral, tout comme les entités fédérées, doit assurer un climat propice au développement économique et à la création d'entreprises. L'emploi ne se décrète pas. Seule l'activité économique crée de l'emploi. Le développement du secteur économique marchand est essentiel.

Les priorités de l'UCM peuvent être synthétisées comme suit :

- La protection sociale des indépendants doit encore être améliorée, sans accroissement des charges sur le travail indépendant, par une répartition plus équitable du financement alternatif entre salariés et indépendants ;
- Les charges excessives sur les revenus du travail nuisent à la croissance des entreprises. Il faut continuer à les alléger, à réduire l'écart entre le coût salarial et le salaire poche ;
- La sécurité est un droit fondamental. Le prochain gouvernement doit s'atteler à l'élaboration d'un plan intégré de lutte contre l'insécurité jouant à la fois sur la prévention, la dissuasion et la répression ;
- « Think Small First » ! Il faut respecter les principes du Small Business Act européen dans toutes les décisions économiques. l'exercice de l'activité économique.
- Une réforme fondamentale des pensions. La discussion entamée lors de la Conférence nationale des pensions doit continuer sans tabous pour poser les fondations d'un système à la fois plus efficace et pérenne.

II. Préparer l'après-crise

Les préoccupations des indépendants et des chefs de TPE persistent au fil du temps : un meilleur statut social, une réduction des charges qui pèsent sur le travail (travail d'indépendant et cotisations patronales grevant l'engagement de personnel), une meilleure adéquation des charges fiscales et un climat propice à l'entrepreneuriat (une administration au service des entreprises, une simplification administrative...).

Ces préoccupations ont été renforcées par la crise économique sans précédent consécutive à la crise financière de septembre 2008. La récession a frappé de plein fouet indépendants et chefs de PME. Les gouvernements ont adopté une série de mesures pour soutenir la consommation et limiter les dégâts sur l'emploi (accès au crédit, chômage économique des employés...). Certaines mesures devront perdurer.

Mais il faut aussi maîtriser le déficit budgétaire dans un contexte de soutien à l'euro. Une politique rigoureuse est indispensable pour léguer une situation saine aux générations futures.

L'Union européenne a élaboré une stratégie 2020 basée sur trois piliers qui se renforcent l'un l'autre. L'enjeu est d'obtenir une croissance qui soit à la fois intelligente, durable et inclusive. Cette stratégie vise à atteindre les objectifs suivants : 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi, 3 % du PIB de l'UE devraient être investis dans la R&D, Les objectifs "20/20/20" en matière de climat et d'énergie devraient être atteints, le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. Enfin il conviendrait de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Ces objectifs sont éloignés de la réalité belge. Le premier devoir au lendemain des élections sera donc d'élaborer une stratégie digne de ce nom pour atteindre les objectifs européens. Il faudra de l'ambition et des réformes courageuses.

III. Nos attentes

1. Réforme de l'Etat

Une sixième réforme de l'Etat n'est pas une priorité pour les indépendants et PME francophones. Leur priorité reste les dossiers économiques, sociaux et environnementaux qui assureront à la Belgique un développement harmonieux sur le long terme.

Toutefois, dans le contexte politique actuel, il est important de retrouver un cadre institutionnel stable, un contexte politique serein qui permette des choix cohérents et courageux.

Une réforme institutionnelle semble indispensable pour sortir de la crise politique. Soit. Elle doit dès lors répondre aux critères suivants :

- l'objectif doit être d'améliorer l'efficacité de la gestion de la chose publique, afin de permettre notamment la création et la croissance d'entreprises privées dans notre pays ;
- il faut maintenir une concurrence loyale entre les acteurs économiques du pays, dans le cadre d'un fédéralisme juste et équitable. Ceci passe par le maintien d'une sécurité sociale fédérale, d'un statut social des indépendants fédéral, d'une fiscalité essentiellement fédérale (impôt des personnes physiques et impôt des Sociétés) et d'une justice fédérale ;
- la volonté d'homogénéiser les compétences pour assurer une gestion plus efficace peut impliquer de re-fédéraliser certaines matières ;
- l'image internationale de la Belgique et de Bruxelles doit être préservée ;
- tout transfert de compétences doit s'accompagner du transfert des moyens correspondants.

2. Small Business Act

2.1. Think Small First

Les principes du Small Business Act européen (penser petit d'abord) doivent guider les politiques qui ont une implication pour les PME.

L'UCM demande la mise en place d'une "cellule test PME" au sein du SPF Economie, chargée d'examiner les projets. Toute nouvelle réglementation serait examinée pour déterminer si la réglementation envisagée est juste et proportionnée pour les indépendants et chefs de PME ou si des aménagements devraient être prévus. (ex : cas de sanctions forfaitaires...)

La cellule examinerait en particulier les transpositions des directives européennes.

2.2. Services publics

Les services publics doivent être au service d'une politique de croissance et de prospérité. Les entreprises comme les citoyens doivent pouvoir considérer que les fonctionnaires sont là pour les aider et veiller au respect de l'équité et de leurs droits.

- **Une administration plus efficace au service des entreprises**

L'administration publique doit encore améliorer son efficacité. Certains progrès ont été réalisés, mais il reste du chemin à faire.

Il faut sans cesse viser à la simplification administrative. La Banque-carrefour et les nouveaux guichets uniques sont loin d'avoir apporté tout ce qu'ils peuvent apporter. Tout simplement; toute information reprise dans la Banque-carrefour ne devrait plus être demandée aux entreprises.

Il faut aussi un sérieux effort d'information sur les services que les administrations publiques proposent aux entreprises.

Les services publics ne seront réellement au service du public que le jour où un service minimum existera dans les transports, à la Poste...

L'UCM propose...

- Renforcer le rôle de l'Agence de simplification administrative comme gardienne de textes légaux simples et adéquats.
- Demander une information aux entreprises une seule fois pour toutes les administrations.
- Se servir du guichet unique pour fournir toutes les informations utiles aux entreprises.

- **Contrôles ciblés et sanctions proportionnées**

L'UCM reconnaît que l'administration a comme devoir de garantir un fonctionnement correct de la société et donc d'opérer des contrôles. Elle demande de passer d'un contrôle souvent tatillon à un contrôle en fonction du risque. Quels sont les secteurs, les activités... où le contrôle sera le plus efficace en termes de lutte contre la fraude et d'application des normes ?

L'UCM demande des sanctions proportionnées (gravité de la faute, dommage subi, récidive, capacité d'assimilation, taille de l'entreprise), la possibilité de recours visant à prouver la bonne foi et une meilleure identification des contrevenants dans la chaîne de responsabilités.

2.3. Responsabilité des administrateurs

Depuis 2006, les dirigeants d'entreprises ou de personnes morales (gérants ou administrateurs) qui seraient débiteurs de dettes à l'égard des administrations fiscales ou de l'ONSS, sont

solidairement responsables de ces dettes en cas de mauvaise gestion. L'administration doit prouver la mauvaise gestion. En cas de non-paiement répété, la faute est présumée. Une telle disposition légale est intolérable. Cela reste une loi nuisible au développement économique.

2.4. Financement des guichets d'entreprises

Depuis janvier 2010, la création du guichet unique a multiplié les tâches confiées aux guichets d'entreprises. Par exemple, le nombre d'autorisations à gérer est passé de 6 à 129.

Les guichets uniques remplissent aussi une mission de plus en plus importante d'information et se trouvent dans une situation financière délicate.

Dès lors, vu l'importance pour un indépendant ou un chef de PME de disposer de services de qualité et d'informations claires et précises, l'UCM estime qu'il appartient à l'Etat, et non aux indépendants eux-mêmes, d'assurer le financement d'une mission d'intérêt général.

2.5. Factures

Le paiement tardif des factures par les pouvoirs publics est un problème lancinant et insupportable. Certains produits ont été créés (tel que Casheo) afin d'améliorer la trésorerie des entreprises dont les débiteurs sont des services publics. Si l'effort peut être salué, le mécanisme est regrettable. En effet, l'entreprise, en ayant recours à ce produit, paie des intérêts pour le remboursement de factures venues à échéance et que l'État n'honore pas.

L'UCM demande qu'un tel service soit gratuit pour les entreprises. Les intérêts doivent être à charge de l'administration ou organisme public en défaut de paiement.

Plus largement, il est grands temps de systématiser les mécanismes de compensation entre dettes et créances par rapport aux pouvoirs publics.

2.6. Tissu industriel et tissu commercial

Il convient de maintenir un tissu industriel fort en Belgique. La politique sociale et fiscale doit tenir compte des spécificités des entreprises industrielles. Celles-ci sont généralement soumises à des pressions telles que le coût des matières premières, de l'énergie ou de la main d'œuvre. Ces spécificités doivent être prises en compte

Un enjeu de la législature est la régionalisation de la compétence en matière d'implantations commerciales. Cette régionalisation devra se mettre en place en s'assurant que les régions sont suffisamment équipées et compétentes pour prendre des décisions éclairées dans cette matière où les risques de devoir faire face à des chancres commerciaux sont sérieux. La Région wallonne se dotera de son schéma de développement commercial régional et la Région bruxelloise de son ordonnance de mixité commerciale.

Les paiements électroniques sont également un des enjeux majeurs. La mise en place du Sepa (zone de paiement unique) a déjà été faite sur deux aspects : les virements européens et la domiciliation. Reste à mettre en place la carte de débit européenne. Cette démarche ne peut se faire à n'importe quel coût, tant pour les commerçants que pour les consommateurs. Les banques et fournisseurs de terminaux de paiement doivent prendre leurs responsabilités afin de s'assurer que la mise en place de ce système de paiement unique européen se fera sans augmentation de coût et avec la même exigence de fiabilité que le système belge.

Pour prévenir des drames et des faillites évitables, en particulier dans le commerce, l'UCM demande un renforcement du dispositif d'indemnisation des indépendants victimes de travaux de voirie. L'indemnité de quelque 70 € par jour devrait coller de plus près à la perte de revenus due aux travaux.

3. Un statut social renforcé

L'UCM salue les progrès effectués depuis 2003 pour assurer aux indépendants une protection sociale digne de ce nom. Beaucoup a été fait. Beaucoup reste à faire.

Une enquête UCM, menée dans le courant 2009, a permis d'identifier les mesures qui, selon les indépendants, doivent être prises de façon prioritaire pour l'amélioration de leur statut. Il s'agit de l'augmentation de la pension légale, d'un nouveau calcul des cotisations sociales et de l'augmentation des indemnités d'incapacité de travail.

3.1. En matière de pension

Le montant de la pension des indépendants reste insuffisant et les indépendants pensionnés constituent une population particulièrement exposée au risque de pauvreté.

L'UCM demande que le montant de la pension annuelle des indépendants (14.561,24 € au taux ménage et de 11.047,46 €) au taux isolé) soit aligné sur les minima des salariés (15.068,27 € par an au taux ménage et de 12.058,41 € par an au taux isolé). Il est scandaleux qu'un indépendant, après 45 ans de travail, ait une pension inférieure à celle d'une personne qui n'a jamais travaillé et compte 45 ans de chômage.

Le mécanisme de malus (5 % par an en cas de pension anticipée entre 60 et 65 ans) a été assoupli et doit l'être encore, notamment pour préserver les indépendants qui ont 40 ans de carrière.

Le plafond du travail autorisé aux retraités doit être supprimé. Il est légitime de vouloir travailler pour compléter une pension notoirement insuffisante. Et un pensionné qui travaille continue à alimenter la sécurité sociale. Le bénéfice pour la société est incontestable.

3.2. En matière d'incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, le travailleur indépendant ne bénéficie d'indemnités qu'à partir du mois suivant le début de l'incapacité. Il s'agit d'un "délai de carence" durant lequel il ne peut plus travailler et donc ne génère aucun revenu professionnel. Par contre, ses charges restent les mêmes y compris les cotisations sociales qui seront réclamées pour ce trimestre-là. La situation est intenable pour beaucoup d'entre eux.

L'UCM propose de supprimer le délai de carence Inami. Dès lors qu'un indépendant est en incapacité depuis plus d'un mois et que cette incapacité se prolonge, il n'y a pas de raison pour qu'on ne l'indemnise pas rétroactivement à la date du début de son incapacité. Il faut aussi augmenter le montant des indemnités pour atteindre au moins les minima des salariés

3.3. En matière d'allocations familiales

"Un enfant = un enfant"! Les allocations familiales sont une aide financière attribuée aux parents pour l'éducation de leur enfant. Or un enfant d'indépendant ne coûte pas moins cher qu'un enfant de salarié. Il n'y a donc aucune raison d'avoir des montants d'allocations différents.

3.4. En matière de cotisations sociales

La crise économique et financière renforce la nécessité de mettre en place un système de calcul des cotisations sociales qui colle à la réalité de l'indépendant, avec une base de calcul sur les revenus de l'année en cours et non plus de l'année antépénultième (2007 pour 2010).

Les pénalités devraient être revues de manière plus équitable. En effet, quels que soient les motifs de retard, tout trimestre payé avec retard engendre des intérêts de retard de l'ordre de 3 % sur lesquels sont calculés des intérêts de retard de 7 % lorsque les retards dépassent l'année civile. Ces pénalités sont disproportionnées, surtout lorsque l'indépendant a demandé un plan d'apurement et qu'il le respecte.

4. Réduction des charges fiscales et sociales

4.1. Charges fiscales

La Belgique possède un arsenal d'incitants fiscaux pour les entreprises. Mais globalement, elle reste mal placée en comparaison des autres pays européens.

Afin d'améliorer la fiscalité, l'UCM propose :

- Supprimer la cotisation complémentaire de crise pour les sociétés.
- Réduire le taux nominal de l'impôt des sociétés en deçà de 30 %, afin de ramener le taux réduit pour les PME en deçà de 22 %.
- Créer des incitants fiscaux pour faciliter la transmission d'entreprise.
- Lutter contre la fraude fiscale de manière cohérente et proportionnée.
- Augmenter le bonus de déduction des intérêts notionnels pour les PME à OLO + 4 % (plutôt que OLO + 0,5%)

4.2. Marché de l'emploi compétitif

Un marché de l'emploi compétitif nécessite l'intervention de plusieurs niveaux politiques, des partenaires sociaux et des acteurs de terrain. Au cours de ces derniers mois, les partenaires sociaux se sont attelés à de nombreux dossiers importants que la crise gouvernementale a laissés en rade : la simplification des avantages non récurrents, des régimes de congés thématiques, des plans d'embauche et autres mesures d'activation, la réforme du travail étudiant, etc.

Dans un contexte économique et politique difficiles, la concrétisation et le suivi de ces dossiers sont essentiels. Le rôle et l'importance de la concertation sociale devront être soutenus, notamment en vue de la conclusion d'un accord interprofessionnel 2011-2012 et dans le contexte des travaux initiés en vue de la concrétisation d'un statut unique ouvrier/employé.

Par ailleurs, la Belgique souffre de charges sur le travail parmi les plus élevées du monde. La taxation exorbitante des salaires bas et moyens doit être revue, pour encourager le travail et soutenir la consommation tout en évitant d'aggraver le handicap salarial qui nuit aux exportations. La norme salariale (pas d'augmentation du coût salarial supérieure à la moyenne des trois grands pays voisins) ne doit plus être indicative, mais contraignante et sanctionnée systématiquement par un arrêté royal.

Pour l'emploi, une attention spécifique doit être apportée aux TPE en vue d'encourager la création du/ des premier(s) emploi(s) et la/leur consolidation. L'UCM plaide pour la poursuite du processus de réduction des charges sociales sur le travail, en particulier sur les cinq premiers emplois.

L'UCM demande également :

- Une politique d'accompagnement des demandeurs d'emploi efficace qui veille à l'activation des demandeurs d'emploi. Il convient à la fois de plafonner la durée de l'assurance de chômage et d'améliorer l'employabilité des chômeurs par le biais d'une qualification accrue, d'une orientation vers les métiers en pénurie et d'une attention particulière aux attitudes comportementales.
- Une réduction importante des coûts, directs et indirects, mis à charge, tant de l'employeur que du commerçant, et liés à une série de dispositifs tels que les éco-chèques, les titres repas électroniques,...

- Une simplification des procédures et une réduction des charges administratives: pas d'intégration de la problématique du genre dans le bilan social ou présomption "réfragable" en cas de défaut de publicité des horaires de travail à temps partiel
- Une mise en ordre des congés thématiques et des multiples causes légales d'absentéisme pour des raisons personnelles, en particulier pour les TPE:PME. La multiplication des absences et l'extrême diversité des motifs possibles nuisent à l'emploi, car la gestion du personnel devient un casse-tête.

5. Pour une réforme fondamentale des pensions

Les importants travaux de la conférence nationale des pensions sous la précédente législature ont abouti à la rédaction d'un livre vert, catalogue et confirmation des constats que la société belge fait depuis plusieurs décennies : nos régimes actuels de pension sont conduits - par la démographie notamment - à une impasse financière annoncée.

L'UCM demande que soient poursuivis sans tabous, notamment au niveau des pensions du secteur public, les efforts faits par la Conférence nationale des pensions pour poser les fondations d'un nouveau système qui harmonisera les régimes de pension actuels et qui soit compréhensible par le citoyen.

Cette reconstruction structurelle reposera sur des réformes paramétriques insuffisantes prises séparément, mais à conjuguer et coordonner. Une réforme planifiée sur une longue période laissera la possibilité de prendre des mesures d'urgence qui donneront du temps et les moyens financiers nécessaires à la mise en place de nouvelles fondations.

L'UCM a les attentes suivantes...

- Les pensions de demain seront davantage en relation avec les années effectives de travail et les cotisations sociales payées.
- Les systèmes de pension seront simplifiés et progressivement uniformisés.
- Le citoyen sera responsabilisé : sa pension sera fonction des efforts qu'il fera.
- Les modes de financement des pensions doivent être diversifiés (répartition et capitalisation)
 - Chaque génération doit prendre sa part
 - L'individualisation des droits n'exclura pas la solidarité.
 - La solidarité interviendra après l'effort personnel du citoyen de façon supplétive
 - Le financement du premier pilier sera diversifié (compte notionnel)

6. Une sécurité garantie

Le commerçant belge est particulièrement victime de vols et de violences. Le pourcentage moyen de la démarque inconnue s'élève, en Belgique, à 1,33 % du chiffre d'affaire (soit 860 millions d'euros, soit près de 3 millions d'euros par jour ouvrable) contre 1,26 % en Europe. En outre, le montant des vols constatés a en outre augmenté de 29 % en 2009.

Les vols à main armée connaissent une très forte progression. Pour des butins souvent minimes, des braqueurs, souvent très jeunes, attirés par l'argent facile, n'hésitent plus à braquer des commerces. L'agression récente de plusieurs commerces à Bruxelles confirme cet état de fait.

L'UCM demande :

- des mesures de prévention, tant sociales (lutte contre le décrochage scolaire, encadrement des jeunes en difficulté, efficacité des politiques d'emploi pour les jeunes peu qualifiés) que techniques et organisationnelles (renforcement des cadres de polices fédérales et locales, présence policière dans les rues, publicité des services de techno-prévention, incitation au paiement électronique, responsabilisation des parents de délinquants mineurs, campagnes de sensibilisation, présence de caméras dans les espaces publics, augmentation significative des incitants fiscaux dédiés aux investissements de sécurité).
- des mesures de répression. Ainsi, il convient d'appliquer une tolérance zéro pour les récidivistes et auteurs de faits sanglants, efficacité des peines, augmentation des places dans les établissements pénitentiaires, jugement dans l'année des faits incriminés.
- des mesures d'accompagnement, au bénéfice des commerçants et de leur personnel, après les faits : accompagnement psychologique pour les victimes, maintien de l'accès à l'assurance pour les victimes « à répétition », traitement rapide des indemnisations par les compagnies d'assurances.

Revendications des professions libérales

1. Reconnaissance et respect des spécificités du secteur des professions libérales

Les professions libérales et intellectuelles sont tenues au respect de certaines règles qui font partie intégrante de leur nature spécifique : déontologie, secret professionnel et indépendance. Ces règles leur sont imposées par le législateur ou par leurs autorités professionnelles. Elles sont édictées non pas pour protéger le professionnel lui-même mais pour protéger le citoyen-consommateur qui a droit à la confidentialité et à la protection de sa vie privée.

Ainsi,

- Il serait opportun de définir clairement ce qu'on entend par « profession libérale » car en droit belge, il n'existe pas de définition transversale du concept même si on trouve diverses occurrences dans la législation où il est souvent associé voire confondu avec celui de « prestataire de service à caractère intellectuel ».
- Mettre en place un ordre des kinésithérapeutes afin de permettre à cette profession de disposer d'un instrument permettant de mieux encadrer et réglementer le fonctionnement de leur activité.
- Sur la question des faux indépendants ou de la nature des relations de travail, le respect du principe de la volonté des parties constitue une démarche positive pour l'ensemble des titulaires de professions libérales. Mais il est important que les autres critères, spécifiques à certains secteurs, qui seraient pris en compte soient aussi l'émanation de la jurisprudence actuelle de la Cour de Cassation. Il faut absolument éviter que le choix d'un statut découle de simples présomptions ou d'arguments trop spécifiques.

2. Favoriser l'exercice et le développement de l'activité des professions libérales

- Soutenir et encourager le travail des professions libérales en association qui est une pratique devenue courante. Cette pratique permet d'optimiser la gestion du travail et donc d'en améliorer la qualité mais aussi de diminuer les frais par une prise en compte collective. Comment ? En améliorant l'information et en supprimant toutes les entraves légales ou réglementaires qui subsistent quant à l'exercice de certaines professions libérales en société.
- Soutenir et encourager plus de flexibilité pour le personnel. Il est important de permettre aux petites structures de pouvoir s'adapter aux possibilités du moment.
- Poursuivre les travaux initiés par le Ministre des Classes moyennes et des PME de la précédente législature sur la limitation de la responsabilité des professions libérales qui exercent en société.

3. Consulter le secteur et les organisations professionnelles, ordres et instituts

Le secteur des professions libérales est un ensemble très structuré de part la nature particulière des prestations qu'elles accomplissent mais aussi en raison des exigences particulières en matière d'organisation qui leur sont imposés par la législation.

A côté de ces ordres ou instituts, il existe des organisations interprofessionnelles représentatives de ces professions et qui sont reconnues au CSIPME.

Ces interlocuteurs professionnels et interprofessionnels sont demandeurs d'une consultation systématique de leurs instances lors de l'élaboration de nouvelles réglementations qui touchent le secteur directement ou indirectement.

Pour être efficace, cette consultation devrait avoir lieu le plus souvent possible, préalablement à la prise de décision et dans des délais raisonnables.

4. Reconnaître les professions libérales comme un véritable acteur économique

Les professions libérales sont des travailleurs, des employeurs et des investisseurs au même titre que les autres secteurs socio-professionnels. Malgré certaines avancées, on peut encore constater et regretter que dans de nombreuses législations le secteur des professions libérales est exclu d'une série de mesures d'aides aux entreprises sans aucune justification.

Il est donc demandé :

- Un accès plus large et plus aisé aux aides financières octroyées aux entreprises. Cela vaut principalement pour les primes à l'investissement et certains mécanismes de co-financement ou pour les aides à l'emploi.
- Un accès ou la mise en place, dans le cadre de la simplification administrative, d'incitants fiscaux ou subsides pour les professions libérales qui investissent dans le développement technologique de leur activité.

Revendications des fédérations professionnelles

L'UCM rassemble des fédérations en vue de promouvoir, en parfaite collaboration, les revendications communes à l'ensemble des indépendants : la revalorisation de la pension, la simplification administrative, la baisse des charges sur le travail, l'égalité entre les allocations familiales pour indépendant et pour salarié... Cette démarche leur permet de concentrer leurs ressources sur les spécificités de leur secteur.

Différents secteurs ont des attentes particulières :

✳ Pour le secteur du transport, l'Union Professionnelle des Transporteurs Routiers souhaite :

Une exonération fiscale et sociale des heures dites 'improductives' tant dans le chef des employeurs que des travailleurs.

Il s'agit des heures que les chauffeurs consacrent à attendre lors des opérations de chargement et de déchargement. Ces heures de 'disponibilité' sont selon la réglementation sociale répertoriées comme telles et rémunérées comme un salaire (et non une indemnité). Elles sont actuellement soumises intégralement au précompte et aux cotisations ONSS. Ce type d'heure d'attente dans de nombreux secteurs (taxi, ambulanciers, médecins de garde, etc ...). Ces heures sont identifiables car enregistrées séparément en vertu de multiples conventions sectorielles.

Afin d'inciter nos clients à élargir ***leurs palettes horaires d'ouverture*** en vue de régler des problèmes de mobilité et donc, de perte de temps, l'UPTR propose une réduction fiscale sur les heures prestées par les travailleurs de nos clients. Il s'agirait de calquer la mesure existant pour le secteur automobile (le 'travail en équipe'). Ce mécanisme permet une réduction du précompte répartie ensuite entre l'entreprise et le travailleur. Bref une situation WIN-WIN où tout le monde s'y retrouve.

1. le travailleur qui est fiscalement récompensé pour les heures prestées hors horaires conventionnel.
2. l'entreprise qui doit s'organiser pour élargir ses heures d'ouvertures pour le (dé)chargement.
3. les transporteurs qui peuvent éviter les heures des pointes.

* *
*

✳ Pour le secteur du bois, l'Union Régionale des Entreprises du Bois souhaite :

Une promotion de l'utilisation de matériaux intéressants au niveau énergétique

Le bois est un matériau intéressant au niveau environnemental à plus d'un titre : captation du CO₂, peu énergivore à la transformation, pouvoir d'isolation important qui permet de diminuer la consommation énergétique des bâtiments, ...

L'état fédéral pourrait s'engager à soutenir la Filière Bois et à réfléchir avec elle sur les initiatives qui pourraient être prises afin de valoriser au mieux et de façon durable l'or vert du

Pays. Dans cette perspective, les partis politiques devraient envisager de prendre également des mesures visant l'augmentation de la part du bois dans les constructions.

Marchés publics

Dans de nombreux pays voisins et en France notamment, le bois est choisi comme matériau d'excellence pour la construction de bâtiments publics. En Belgique, le gouvernement fédéral revoit régulièrement la politique d'achats publics de manière à intégrer davantage la préoccupation du développement durable. Or, les bâtiments publics en bois sont insuffisamment présents. Un pourcentage d'utilisation obligatoire de ce matériau pourrait être inclus au sein des cahiers de charges.

* *
*

✱ Pour le secteur des négociants en combustibles, Brafco souhaite :

Une limitation de la taxation du mazout afin de garder un approvisionnement diversifié.

Brafco insiste auprès du gouvernement pour qu'il n'augmente pas la taxation sur le mazout, aborde le dossier Green Tax Shift au niveau européen, et qu'il mette un terme à la discrimination injustifiée qui règne actuellement entre le gaz naturel et le mazout.

Une reconnaissance en tant que partenaire au sein du Contrat programme

BRAFCO n'est pas signataire du Contrat programme. Ceci implique notamment que des parties tierces – dans le cas présent, le Ministre de l'Économie, d'une part, et la Fédération Pétrolière Belge, d'autre part – peuvent déterminer de manière totalement souveraine le niveau de la marge de distribution des négociants en combustibles, ce qui soulève des questions dans un système démocratique.

BRAFCO insiste donc afin, parallèlement à la Fédération Pétrolière Belge, d'être consultée au préalable en qualité d'organisation la plus représentative dans la distribution de combustibles liquides et d'être impliquée en tant que partenaire à part entière dans les discussions concernant le Contrat programme.

Une cotisation au Fonds Réservoirs à mazout

BRAFCO s'est engagée à collaborer à l'élaboration d'un mécanisme de financement et d'assurance afin de couvrir les frais d'assainissement des sols pollués par des fuites de réservoirs à mazout. Dans ce cadre, des négociations ont également eu lieu avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Région Wallonne afin de fonder un seul Fonds Fédéral Réservoirs à mazout.

Malgré les efforts du secteur et la bonne volonté tant de la Région Flamande que de la Région Wallonne, la création du fonds menace de rester lettre morte à cause de l'absence (en raison de la distribution des compétences entre les autorités fédérales et les régions) de mécanisme de financement juridiquement contraignant.

BRAFCO insiste par conséquent auprès des autorités fédérales pour que les entrepôts agréés qui mettent du gasoil de chauffage en consommation en Belgique soient obligés d'adhérer à un fonds

d'assainissement du sol agréé par les régions et la cotisation à ce fonds soit répercutée intégralement, via le Contrat programme, sur le prix au consommateur. De cette façon, le risque de pollution du sol est « mutualisé » parmi les utilisateurs de gasoil de chauffage.

La récupération des accises en cas de faillite

Les négociants en combustibles insistent auprès du gouvernement fédéral afin qu'il crée le cadre légal pour que les négociants en combustibles ayant effectué des livraisons à des entreprises en faillite puissent récupérer non seulement la TVA, mais aussi les accises sur les factures impayées, et ce dès que la faillite est prononcée.

* *
*

* Pour le secteur de la diffusion de la presse, Prodipresse souhaite :

Les quatre propositions qui suivent ne doivent pas s'entendre comme étant des mesures suffisantes à la relance d'un réseau, mais comme des mesures d'urgence si l'on ne veut pas voir 30 à 40 % du réseau s'effondrer dans les prochaines années. Il s'agit là de donner un peu d'air à la profession, ce qui ne règlera pas le problème mais limitera la casse, en attendant qu'un plan ambitieux soit lancé.

Prix unique du livre

Si les librairies vendant exclusivement des livres sont les acteurs "naturels" du marché, le réseau des librairies presse représente un volume de ventes très significatif pour le secteur. Ces points de vente ont l'avantage de proposer un maillage sur tout le territoire, maillage indispensable à la diversité du monde de l'édition et donc au dynamisme du secteur. Un prix unique du livre, à l'instar de ce qui se passe en France par exemple, est la condition sine qua non de l'attractivité de ce réseau.

Frais de port

L'état subsidie aujourd'hui la livraison de presse par abonnement. Les diffuseurs, eux, doivent s'acquitter de frais de port d'un montant annuel de l'ordre de 2 800€. Il y a là de notre point de vue un traitement à deux vitesses qui handicape des indépendants qui se lèvent -très- tôt et assurent souvent à leurs frais un service de livraison à domicile. Nous demandons une égalité de traitement, en faisant en sorte que la prise en charge des frais de port bénéficie également aux indépendants sans qui les éditeurs de presse quotidienne ne pourraient vivre.

Jeu Loterie Nationale spécial presse

Les diffuseurs indépendants sont de loin les premiers partenaires de la Loterie Nationale. Ils représentent 80% du CA de l'institution publique. En contrepartie, les produits de la Loterie Nationale leur assurent un revenu indispensable à beaucoup et une source d'attractivité décisive. L'équilibre est fragile. Nous sommes en discussion avec l'entreprise mixte, l'idée étant de créer un cercle vertueux qui bénéficie aux indépendants et soutienne la vente de presse (un des gains consistant à offrir un quotidien).

Sécurité dans les points de vente

Les librairies sont -avec les pharmacies- les cibles privilégiées des délinquants. Cette réalité ne peut être acceptée comme faisant partie des "risques du métier". Elle décourage nombre de diffuseurs, et nombre de candidats à cette profession. Une réflexion ambitieuse et des moyens concrets doivent être entrepris afin de permettre à des milliers d'indépendants de travailler sans crainte que leur vie bascule tragiquement à tout moment.

Pour conclure, nous appelons de nos vœux une vraie réflexion collective qui mobilise l'ensemble des acteurs sur lesquels s'appuient les indépendants pour atteindre leur équilibre économique, état y-compris. Nous souhaitons en effet engager le monde politique et nos différents partenaires à mener une réflexion collective et à mettre les moyens indispensables à la relance d'un réseau incontournable qui perd confiance et se résigne. Faute de quoi la facture pourrait être beaucoup plus lourde.

* *
*

✱ Pour le secteur de l'automobile, Federauto souhaite :

- Une exemption des charges d'infrastructure : l'exemption permanente de tous les véhicules de transport collectif de personnes par route de toute forme de charge d'infrastructure représente la réalisation pratique de la volonté politique de promotion du transport collectif. Le niveau fédéral doit remplir un important rôle coordinateur en la matière ;
- Une exemption des charges sociales sur les heures non productives : la nature du tourisme en autocar se compose de diverses visites et activités par jour entrecoupées de parcours de liaison. Au cours de ces activités et visites, les chauffeurs disposent librement de leur temps. Ces périodes ne sont d'ailleurs pas considérées comme du temps de travail. Exempter ces heures non productives du paiement des charges sociales aura un effet positif sur la compétitivité des entreprises belges confrontées à une intense concurrence internationale étant donné le marché européen unique dans ce domaine ;
- Une adaptation du code de la route afin de tenir compte de la spécificité des autocars et autobus et l'uniformisation au niveau européen ;
- Une adaptation du régime des assurances : si la défense des usagers faibles via la responsabilité objective constitue indéniablement une mesure positive, cette législation doit cependant être adaptée pour prendre en compte la situation spécifique des personnes transportées par autocar et autobus. Il n'est en effet pas normal que l'assurance RC du transporteur doive indemniser un passager victime d'une blessure consécutive à un malaise ou autre problème de santé alors que le conducteur et/ou l'entreprise n'ont commis aucune erreur ;
- Une incitation du transport collectif de personnel : des mesures supplémentaires doivent être prises pour promouvoir la durabilité des déplacements entre le domicile et le lieu de travail via le développement du transport collectif de personnel. En plus des mesures prises au niveau des Régions, il convient au niveau fédéral de développer d'une part la poursuite de stimulants financiers et fiscaux aussi bien dans le chef des employeurs que des travailleurs et d'autre part l'introduction de plans de transport de personnel non seulement pour les entreprises mais aussi pour les zones d'activités.

* *
*

* Pour le secteur des coiffeurs, l'Union professionnelle des coiffeurs souhaite :

- Endiguer le dumping économique et la fraude sociale
- Le métier doit être revalorisé et ce n'est certainement pas en facilitant les conditions d'accès à la profession que l'on contribuera à créer un véritable métier et des patrons d'entreprises responsables capables d'engager et de gérer un personnel de qualité.
- Le pouvoir politique doit prendre conscience qu'il faut prendre les problèmes des futurs entrepreneurs à la base et que des ponts doivent être mis en place entre le monde de l'entreprise et les réseaux d'enseignements dans le cadre d'une réelle politique de l'emploi. La formation de base doit rester homogène et ne peut être découpée en compétences partielles sources de dumping économique et social. Des entrepreneurs compétents avec un personnel qualifié !
- Qui dit véritable politique socioéconomique dit aussi véritable statut pour les indépendants qui créent leur propre emploi. Les efforts entrepris pour l'amélioration de leur statut social doivent être poursuivis. N'oublions tout de même pas que la prospérité vient du monde de l'entreprise !

* *
*

* Pour le secteur des maisons de repos, Femarbel souhaite :

Attachée au principe de solidarité, elle se prononce résolument pour le maintien d'une sécurité sociale et d'une assurance obligatoire soins de santé fédérales et pour un maintien du financement des soins de santé aux personnes les plus dépendantes en maison de repos ;

Au nom du droit des ces personnes particulièrement fragilisées à être soignées comme les autres, que le financement des cas C et CD soit intégralement maintenu en maison de repos. Il y va du respect de la dignité et de la santé de plusieurs milliers de personnes âgées.

Des accords sociaux importants ont permis d'améliorer sensiblement les conditions de travail et de rémunération du personnel des maisons de repos grâce à la couverture de leur coût par l'Etat fédéral. Cette couverture n'est assurée qu'à raison du personnel non financé par l'INAMI en place en 2007. Si le secteur crée des emplois supplémentaires, il s'en trouvera financièrement pénalisé. Nous demandons que le gouvernement fédéral garantisse avant tout nouvel accord social et nouveau Protocole le maintien intégral du financement des accords sociaux pour le personnel non financé par l'INAMI. A défaut, une augmentation des prix d'hébergement et des licenciements seront inévitables.

Les maisons de repos ne sont actuellement représentées à la commission paritaire 330 que par l'intermédiaire de fédérations d'hôpitaux. Nous demandons qu'à l'occasion du premier renouvellement des mandats une représentation directe soit accordée.

* *
*

* Pour le secteur des brasseurs belges, la fédération des « Brasseurs Belges » souhaite:

Les Brasseurs Belges demandent au futur gouvernement de soutenir notre Bière Belge, notre “boisson nationale” dont l’appréciation croissante sur les marchés internationaux soutient l’image de marque de notre pays. A cet effet, les Brasseurs remercient les partis politiques de bien vouloir prendre en considération nos desiderata :

- **De promouvoir les investissements** dans les domaines de l’innovation, des meilleures techniques disponibles, de l’optimisation de l’usage d’énergie et d’eau, ... notamment par le maintien des intérêts notionnels, par un accès raisonnable au crédit et par le développement d’aide aux brasseries de toutes tailles
- De ne **pas augmenter les accises sur la bière**, dont la consommation en Belgique descend déjà rapidement ; une telle mesure affaiblira encore davantage les brasseurs actifs sur le marché belge ;
- De **promouvoir fiscalement l’utilisation de bouteilles réutilisables** en réduisant l’écotaxe sur ce type de bouteilles à un taux qui correspond mieux au taux de rotation de ces bouteilles ;
- D’assurer la continuité de **la publicité pour la bière** selon les normes éthiques contenues dans la convention relative à la publicité pour et la vente de boissons contenant de l’alcool (convention conclue en 2005 et dont le respect est contrôlé par le JEP, voir www.jep.be)
- De créer **un cadre uniforme** dans nos villes et communes **pour lutter contre l’abus d’alcool et la nuisance qui en découle** sur le terrain, en en concertation avec tous les acteurs du secteur de la production, de la distribution et de l’horeca.

* *
*

* Pour le secteur de la kinésithérapie, Axxon souhaite :

La kinésithérapie doit être revalorisée tout en investissant dans la qualité. L’exploitation du volet prévention au sein de la profession est actuellement insuffisamment décrite, alors qu’il pourrait être un premier pas vers l’accès direct du patient chez le kinésithérapeute. Cet accès est désiré mais il importe d’en fixer les conditions.

Les kinésithérapeutes réclament en outre à l’élaboration d’un statut pour les confrères qui travaillent en milieu hospitalier et en maison de repos, de façon à adapter leurs barèmes en fonction de leurs diplômes.

Enfin, il est impératif de modifier la nomenclature, car elle est dépassée et y introduire des prestations multidisciplinaires ; A cet égard, il est urgent d’optimiser et harmoniser dans des situations cliniques identiques, la prise en charge des patients en kinésithérapie et en médecine physique en Belgique.

* *
*

* Pour le secteur de l'Horeca, Horeca Wallonie souhaite :

- Le respect des engagements mutuels, en matière de diminution du taux de TVA, à savoir : si fin octobre 2010, l'évaluation de la mesure actuelle des « 12% » pour la restauration est positive (au niveau de la création d'emplois et au niveau de la lutte contre la fraude fiscale et la fraude sociale), le Gouvernement fédéral soutiendra une seconde diminution à « 6% » ;
- La lutte contre la concurrence déloyale, dans le secteur Horeca, notamment en mettant un terme 1) au non paiement de la TVA sur certains repas pris hors foyer et 2) à la différence de taxation sur des revenus identiques (par exemple ceux provenant des activités commerciales couplées « hébergement et services touristiques et/ou dits hôteliers »).

* *
*